

Altkirch, le 28/10/2020

Les Présidents
des Communauté de Communes
Sud Alsace Largue
Sundgau
et du Pays du Sundgau

Concertation SREnR Grand Est
RTE – Centre Développement Ingénierie Nancy
Service Concertation, Environnement, Tiers
8 rue de Versigny
54600 VILLERS-LES-NANCY

Objet : Contribution des Communautés de Communes Sud Alsace Largue, Sundgau et du Pays du Sundgau concernant l'avis portant sur la révision du Schéma Régional de Raccordement des Énergies Renouvelables (S3REnR).

Dossier suivi par : Mme Léa GENIS : l.genis@cc-sundgau.fr ; M. Régis HENGY : r.hengy@sudalsace-largue.fr et Mme Katherine WHILER : planclimat@pays-sundgau.fr

Monsieur le Directeur,

Réseau de Transport d'Électricité, en tant que gestionnaire et responsable du réseau public de transport d'électricité haute tension, a engagé la révision du Schéma Régional de Raccordement des Énergies renouvelables dans le Grand Est. Les acteurs concernés par les évolutions de ce schéma ont été invités à formuler leurs observations sur les nouvelles orientations entre le 14 septembre et le 30 octobre 2020.

Pour une question de cohérence et de lisibilité des remarques exprimées sur le territoire sundgauvien, les Communautés de Communes Sud Alsace Largue, Sundgau et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Sundgau vous proposent un courrier « d'avis » commun, construit en concertation. Nous tenons tout d'abord à vous remercier pour cette sollicitation. Les collectivités et les opérateurs économiques jouent un rôle de premier plan dans la production d'énergies renouvelables et nous saluons cette démarche de consultation des acteurs locaux qui s'inscrit dans un esprit de subsidiarité. Il convient également de saluer la qualité et la clarté des pièces fournies en appui de la concertation, qui ont permis aux services des collectivités de mettre en lumière les enjeux qui se dessinent dans ce schéma.

La valorisation des ressources énergétiques renouvelables constitue un enjeu écologique et économique clef pour le territoire du Sundgau. Il convient d'ajouter que ces enjeux s'inscrivent dans le contexte global de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim et des besoins de compensations de productions qui en découlent. Cette dimension précitée, les besoins de renouveau dans le développement soutenable des territoires ruraux et les objectifs de la loi de Transition Énergétique invitent les collectivités à accélérer les productions d'énergies renouvelables dans le cadre d'un mix énergétique équilibré et corrélé aux spécificités du territoire.

Le développement avéré de l'énergie photovoltaïque, les perspectives d'essor de fabrication de biogaz destiné à la production électrique en cogénération ainsi que le potentiel éolien du territoire, qui a fait l'objet d'une évaluation précise en 2020, s'inscrivent dans une stratégie énergétique territoriale en voie de structuration. Cette structuration s'est aussi affirmée par l'élaboration de documents stratégiques tel que le Plan Climat Air Énergie Territorial de la communauté de communes Sundgau, qui fixe des objectifs à l'horizon 2050, par les nombreux projets de productions d'énergies renouvelables développés par la communauté de communes Sud Alsace Largue et par l'accompagnement à l'émergence d'une société citoyenne d'investissements par le Pays du Sundgau pour faciliter le développement des énergies renouvelables.

Ces initiatives non exhaustives sont annonciatrices des projets des collectivités, en partenariat avec les acteurs privés et la société civile pour développer un mix énergétique soutenable. Soutenable pour les ressources environnementales de notre territoire et pour le financement de ces projets.

Le centre de gravité des observations s'articule sur les perspectives de développement des réseaux dans le Sundgau et sur les modalités de financement des aménagements prévus dans le cadre du S3REnR.

1. Capacité actuelle du réseau existant, Identification des gisements potentiels d'énergies renouvelables et projets de travaux prévus

La communauté de communes Sud Alsace Largue a pour objectif de poursuivre le développement des énergies renouvelables sur son territoire. Dans cet optique, de nombreux projets sont à l'étude. Concernant l'énergie photovoltaïque,

l'intercommunalité souhaite développer la ressource solaire dans le cadre d'un mix énergétique en cours de développement au sein de son périmètre. La collectivité a déjà inscrit cette volonté dans les fiches actions du dispositif « territoires d'industries ». L'exploitation des toitures des bâtiments publics semble être une réponse cohérente pour atteindre cet objectif. L'existence d'une friche industrielle de 11 000 m² à Dannemarie représente un potentiel d'exploitation intéressant. La communauté de communes sud alsace largue a déjà sollicité des thermiciens pour évaluer une éventuelle exploitation de cette toiture. Une modélisation d'implantation prévoit pour ce bâtiment l'installation de **1 927 panneaux de 310Wc**, soit une **Puissance PV totale de 597 KW et une production moyenne de 650 000 KWh/an**. Le COSEC de Dannemarie présente également un potentiel d'exploitation de panneaux photovoltaïque important avec **333 panneaux de 300Wc**, soit une Puissance PV totale de **100 KWc et une production moyenne de 110 000 KWh/an**.

Autre projet majeur qui est en cours de réalisation, la création d'une centrale solaire via un partenariat de la communauté de communes Sud Alsace Largue avec l'opérateur TRYBA Energie pour une capacité de production de 4.6 Mwh.

Les projets de valorisation photovoltaïque sur les sites de plateforme de valorisation des déchets de la communauté de communes Sud Alsace Largue et sur le site de traitement des déchets de Retzwiller ouvrent également des perspectives de développement des énergies renouvelables importantes. De manière générale, la communauté de communes Sud Alsace Largue entend porter des modèles permettant d'associer acteurs publics, acteurs privés et citoyens pour atteindre le nécessaire mix-énergétique et viser les objectifs définis par le SRADDET Grand Est (photovoltaïque, petit éolien, biogaz, solaire thermique etc).

La communauté de communes Sundgau a pour sa part d'importantes surfaces exploitables sur les toits des bâtiments dont elle est propriétaire. C'est notamment le cas au Quartier Plessier où elle prévoit d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de nombreux bâtiments ainsi que sur des ombrières installés sur des parkings (puissance totale estimée à 2,5 MW), ainsi que sur la commune de Ferrette (potentiel photovoltaïque de 4MW). La communauté de communes prévoit aussi l'installation de panneaux photovoltaïques sur ses bâtiments périscolaires, ainsi que sur les sites d'épurations des eaux dont elle est propriétaire. Le PCAET approuvé de la collectivité fixe comme objectif de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables du territoire à l'horizon 2030, et par 4 à l'horizon 2050. Les principaux leviers de production d'électricité identifiés dans le PCAET sont les suivants :

- L'énergie solaire photovoltaïque et thermodynamique, plutôt sous forme de projets diffus en toiture, en privilégiant l'autoconsommation : objectif de produire 20 000 MWh/an à l'horizon 2030. Une part non négligeable de cette production pourrait être assurée par l'installation de centrales solaires photovoltaïques sur les patrimoines bâtis communaux et intercommunaux, ainsi que par le développement de projets photovoltaïques citoyens.
- Le biogaz destiné à la production électrique en cogénération, qui pourrait fournir une alternative à la difficulté de raccordement aux réseaux de gaz existants sur le territoire : objectif de 10 000 MWh/an à l'horizon 2030
- L'éolien terrestre, sous forme d'éoliennes de petite taille, sur un périmètre limité du territoire : objectif de 5000 MWh/an à l'horizon 2030.

Le Pays du Sundgau, dans l'évaluation du potentiel éolien du territoire, a identifié 9 Communes situées au nord et au nord-est du territoire qui disposent de sites favorables pour implanter des éoliennes. D'après l'étude réalisée, le territoire compte avec une puissance installable de 45MW, soit une production de 100 GWh/an et pourrait accueillir 15 éoliennes.

Le territoire dispose de plusieurs postes électriques à Altkirch (62 MW de capacité technique) et à Waldighoffen (33 MW de capacité technique). Les projets EnR pourraient également se raccorder sur les postes de Lutterbach, Dornach et Gay-Lussac (capacité technique totale : 142 MW). La capacité réservée aux énergies renouvelables sur ces postes dans le projet de S3REnR (même capacité de 2,5 MW à Altkirch et Waldighoffen) a été dimensionné afin d'accueillir les projets diffus qui pourraient se développer à l'échelle du territoire. Elle ne prend donc pas en compte les projets de plus grande ampleur cités précédemment et ne prévoit pas de développement significatif des réseaux existants, considérés comme suffisamment robuste.

Si les capacités d'injections sont suffisantes pour absorber les productions des projets engagées, ***il convient de souligner que les perspectives de productions d'énergies vertes sur lesquelles travaillent les trois structures nous invitent à attirer votre attention sur de nécessaires perspectives de développements futurs du réseau.*** Un scénario qui s'avérera prépondérant si l'implantation d'éoliennes sur le territoire venait à se concrétiser.

2. Financement des aménagements prévus dans le cadre du S3REnR

Le S3REnR est financé via une quote-part payée par les producteurs en fonction de la puissance accordée. Elle est calculée en faisant le rapport du coût des travaux de création d'ouvrages (k€) sur la capacité d'accueil du schéma S3REnR (MW). Seuls les projets d'une puissance supérieure à 250 kW sont redevables de cette quote-part. Actuellement, la quote-part prévue dans le S3REnR Alsace était de 0€/MW. Afin de financer les investissements liés au renforcement du réseau, le projet de S3REnR prévoit une Quote-Part à 69,34k€/MW.

Parmi les projets prévus aujourd'hui à l'échelle de la communauté de communes Sundgau, plusieurs sont à ce jour inférieurs à 100 kW et ne seraient pas concernés par le paiement de cette quote-part. Certains projets de type « autoconsommation collective » rassemblant plusieurs porteurs dans une société commune, ou projets d'installations photovoltaïques sur de grandes toitures ou surfaces au sol pourraient cependant y être soumis, rendant le financement de ces projets plus complexes à assumer.

La communauté de communes Sud Alsace Largue, pour sa part, compte déjà avec plusieurs projets de production d'énergies renouvelables supérieurs à 250 kW et la collectivité sera donc redevable de cette quote-part. De façon générale, les collectivités, les entreprises, les exploitants agricoles tendent à se fédérer pour produire des énergies propres pour le territoire. Les surfaces d'installations pour produire de l'énergie solaire et peut être demain les éoliennes, feront mécaniquement augmenter les volumes de production et se confronteront à ces coûts supplémentaires qui s'inscrivent dans une situation économique difficile pour les opérateurs économiques et pour les collectivités.

Les communautés de communes Sud Alsace Largue, du Sundgau et le Pays du Sundgau souhaitent vous alerter sur les freins et la fragilité économique que pourraient créer une telle augmentation dans l'élaboration de projets de productions d'énergies renouvelables et sur le non développement des capacités locales des réseaux.

Nous restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires et vous remercions par avance de l'intérêt que vous porterez à nos observations.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Vincent GASSMANN



Président de la CC Sud Alsace Largue



Gilles FREMIOT



Président de la CC Sundgau



Nicolas JANDER



Président du Pays du Sundgau

